

F I P P
Société Anonyme au capital de 15 000 000 €
55, rue de Pierre Charron - 75008 Paris
542 047 212 RCS PARIS
Tél : 01 56 52 45 00

Paris, le 28 juin 2023

Communiqué sur la tenue de l'Assemblée Générale Mixte et sur la politique de rémunération de la société

L'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires de la société F I P P, s'est tenue le mardi 27 Juin 2023 à 11 heures, au siège social du Groupe.

En l'absence de Monsieur Richard LONSDALE-HANDS, l'assemblée a désigné Monsieur Ludovic DAUPHIN, administrateur comme Président de séance.

Madame Delphine DEDIEU de l'étude CHERKI, huissier de justice a également assisté à la réunion.

Les actionnaires ont également désigné en qualité de scrutateurs la société RODRA INVESTISSEMENTS SCS représentée par Madame Florence SOUCEMARIANADIN et Monsieur Michel GAGNEPAIN.

Madame Soliath ALABI, responsable juridique, a assuré les fonctions de secrétaire de séance.

Tout actionnaire avait le droit de participer à l'Assemblée Générale, soit en votant par correspondance à l'aide du formulaire de vote, ou soit en donnant pouvoir au Président ou à un tiers de son choix ou soit en étant présent le jour de l'Assemblée. 1 actionnaire a donné procuration et 2 actionnaires étaient présents. Les 3 actionnaires ayant voté représentaient 49 363 425 actions, soit 40,31 % du capital et des droits de vote.

L'Assemblée Générale a exprimé un vote sur la rémunération du Président Directeur Général versée au cours ou attribuée au titre de 2022. L'Assemblée Générale a également exprimé un vote favorable sur la rémunération des mandataires sociaux figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et a statué sur la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2023.

La septième résolution relative à la politique de rémunération des mandataires sociaux, au titre de l'exercice 2023, conformément à l'article L.22-10-8 II du Code de commerce a été approuvée à l'unanimité des voix des actionnaires présents, représentés : 49 363 425 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

La huitième résolution relative à la politique de rémunération du Président Directeur Général, au titre de l'exercice 2023, conformément à l'article L.22-10-8 II du Code de commerce a été approuvée à l'unanimité des actionnaires présents, représentés : 49 363 425 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.